**Vendredi, 12 Mars 1880**

## SOMMAIRE


CHRONIQUE PARLEMENTAIRE.
LES DÉPENSES DU SÉNAT.
ECHOS DU JOUR.
CHAMBRE DES COMMUNES.
PLAISIR ET CHARITÉ.
LES CANADIENS-FRANÇAIS.
COMMUNICATION.
SERVICE TELEGRAPHIQUE.
LES MEURTRES DE LUCAN.
COURRIER DE HULL.
CONSEIL DU COMTÉ D'OTTAWA.
A TRAVERS OTTAWA.
FEUILLETON—ANNA DIEU-LE-VEUT : *Auguste Snieders.*
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ETRANGERS.


## CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

MM. Ogilvie et autres ont présenté une requête pour obtenir le pouvoir de construire un chemin de fer à partir d'un point déterminé sur le chemin du Nord, à ou près de Hull ou Aylmer, jusqu'à un certain endroit dans le comté de Pontiac où l'on pourrait traverser facilement, la rivière de l'Outaouais ensuite pénétrer dans la province d'Ontario, près de Pembrooke, et se rallier au Canada Central. Si le chemin du Nord était poussé aussi loin que possible à travers le vaste comté de Pontiac, il ne contribuerait pas peu au développement du commerce et de la colonisation dans cette importante partie de la province de Québec.

∴

Au nombre des droits additionnels proposés par le gouvernement se trouve un impôt de 10 cents par tonne sur le charbon bitumineux, ce qui porte cet impôt à 60 cents. Cette augmentation de droit a pour but de favoriser l'exploitation de la houille de la Nouvelle-Ecosse et d'en activer l'exportation jusqu'aux confins d'Ontario. Le ministre des finances a déclaré que, si les arrangements que l'on a voulu conclure l'an dernier avec le Grand Tronc, avaient réussi, de grandes quantités de houille auraient été transportées de certaines parties de la Nouvelle Ecosse à Toronto : commerce qui n'a pu se faire cependant que sur une échelle restreinte.

Il ne manque pas de députés qui adopteraient avec plaisir un impôt de 75 cents, si l'on admettait en franchise le charbon anthracite qui ne se trouve pas dans le pays et qu'il nous faut importer de la Pennsylvanie.

∴

Le gouvernement veut évidemment étendre la circulation des espèces et du papier-monnaie dans ce pays. Nous avons déjà dit qu'il se proposait d'émettre des billets jusqu'à concurrence de vingt millions de piastres, c'est-à-dire huit millions de plus qu'il n'a actuellement de billets en circulation, (c'est par erreur que nous avons dit *dix*). Eh bien, le ministre des finances vient de déclarer que le gouvernement prend les mesures nécessaires pour mettre en circulation $150,000 en espèces. Cette émission se divisera en pièces de dix, quinze et vingt cinq centins, et servira de menue monnaie.

Cette plus grande somme de numéraire en circulation sera favorablement accueillie du public, car le manque de menue monnaie était tel dans certaines parties du pays qu'il fallait se servir de timbres-poste pour le change. On dit que ce besoin se fait particulièrement sentir dans la région du Nord-Ouest.

∴

"Le ministre des finances a félicité le pays"—a dit sir Richard Cartwright dans son discours sur le budget—"de ce que les importations étaient considérablement réduites ; mais je pense qu'il faudrait plutôt l'en plaindre. Les économistes qui font autorité—a-t-il ajouté—s'accordent à dire que lorsqu'un pays exporte plus qu'il n'importe, il est doublement endetté à d'autres nations. Une théorie aussi vraie n'est pas de nature à nous fournir un sujet de félicitations."

Cette déclaration a été accueillie au milieu d'éclats de rires ironiques, et cela n'est pas étonnant. Que les libre échangistes se moquent autant qu'ils le voudront de la théorie de la balance du commerce, il est impossible qu'un jeune pays, placé dans les conditions où se trouve le nôtre, et qui importe plus qu'il n'exporte, donne ainsi une preuve incontestable de sa prospérité, puisqu'il doit payer de son or presque tout cet excédant d'importations. Autant vaudrait dire qu'un particulier qui achète plus qu'il ne vend doit necessairement être riche : beaucoup croiront et avec raison, dans la plupart des cas, qu'il marche rapidement à la ruine. Tous les ans, durant l'administration Mackenzie, l'excédant des importations sur les exportations s'est chiffré par plusieurs millions de piastres. A ce compte, nous devions nous enrichir d'une façon prodigieuse. N'est-il pas vrai plutôt que nous nous appauvrissions graduellement d'une façon alarmante ?

Si sir Richard Cartwright croit regagner la confiance publique par des théories aussi creuses et aussi insoutenables, il peut être sûr de voir ajourner indéfiniment le jour où il lui sera loisible d'entasser déficit sur déficit, comme cela est arrivé lors qu'il présidait à l'administration de nos finances, pour le plus grand malheur du pays.

## LES DÉPENSES DU SÉNAT

M. Mills a fait l'autre jour au sujet du Sénat une motion qui commence à faire parler d'elle. On sait que le député de Bothwell n'est pas tendre pour la chambre haute et qu'il ne manque jamais l'occasion d'en parler d'une façon désagréable. Il se plaint que les dépenses du Sénat sont comparativement énormes ; qu'elles ne sont pas contrôlées par le gouvernement comme celles de la Chambre des communes, tandis que la Chambre des lords d'Angleterre est sujette au contrôle du cabinet comme tout autre service de l'Etat, et que ses comptes n'ont pas été apurés depuis plusieurs années, lorsqu'il serait désirable qu'ils fussent revisés par l'auditeur général. C'est pourquoi il demande qu'il soit mis devant la chambre un état complet des frais d'administration du Sénat.

Comme l'on s'y attendait, plusieurs membres du Sénat n'ont pas manqué de relever le gant et de riposter vivement au député de Bothwell. C'est sir Alexander Campbell qui s'est plus particulièrement chargé de cette tâche : il ne sera pas sans intérêt de donner une analyse succincte de son discours.

Sir Alexander Campbell a affirmé que les faits allégués par M. Mills manquent d'exactitude sous plusieurs rapports. D'abord, M. Mills a déclaré que depuis 1869 les dépenses de la Chambre des lords sont soumises à la même surveillance que celles d'un autre département de l'Etat. Cela n'est pas tout à fait exact. Bien que depuis 1869 les dépenses de la Chambre des lords aient été soumises à l'auditeur-général, la manière de procéder n'est pas la même que lorsqu'il s'agit des autres départements de l'Etat. C'est ce que M. Gladstone a établi bien clairement dans le cours d'une discussion à ce sujet. Nous trouvons son discours dans le *Hansard* de 1870, page 383. Il s'agissait d'un item de £34,023, qui devait compléter la somme votée pour les bureaux de la Chambre des lords et à ce sujet quelques remarques furent faites par rapport à l'échelle des salaires accordés aux fonctionnaires publics. Voici les propres paroles de M. Gladstone :

> Il est de mon devoir d'appuyer la déclaration faite par le secrétaire de la trésorerie, car cette question est d'une nature toute particulière. On ne doit pas supposer que la Trésorerie doive exercer le même contrôle sur les dépenses de la Chambre des lords que sur toutes les autres dépenses. Suivant l'ancienne pratique, la Chambre des lords déterminait ses propres dépenses ; mais cette chambre, cedant à un sentiment qui l'honore beaucoup, a renoncé à ce privilége et a consenti à ce que la dépense soit établie par un crédit annuel. Dans ces circonstances il ne serait pas convenable que la Trésorerie exerçât le même contrôle sur cette dépense qu'elle exerce de droit sur toutes les autres dépenses ordinaires.

Sir Alexander a ajouté que la seconde erreur commise par M. Mills est d'avoir dit que le comité de l'économie interne de la chambre exerçait sur les dépenses de ce corps un contrôle plus efficace, que le comité des contingents chargé de ce soin au Sénat. Il est d'avis, au contraire, que le contrôle de ce dernier comité s'exerce tout aussi bien que celui de la Chambre des communes. La troisième erreur dans laquelle M. Mills est tombé, a été d'affirmer que les dépenses de la chambre haute sont entièrement sous son propre contrôle et que ses comptes n'ont pas été apurés depuis de longues années. Dans le premier cas, s'il a voulu dire que les dépenses n'ont pas subi l'examen du comité des contingents de cette chambre, il se trompe. S'il a voulu dire, en second lieu, que les comptes du Sénat n'ont pas été apurés par l'auditeur-général il fait également erreur. Sur la demande qui fut faite par l'auditeur d'apurer les comptes de cette branche du parlement, le greffier reçut ordre de lui soumettre, non un état détaillé, mais une liste de tous les chèques payés de temps en temps aux membres et aux employés du Sénat. Il était d'habitude de placer au crédit du greffier une très forte somme, dont il disposait en temps opportun, mais aujourd'hui cette coutume est changée. Il n'a qu'un montant limité à sa disposition et il est obligé d'en rendre compte tous les mois.

Sir Alexander Campbell a terminé son discours en alléguant que les remarques de M. Mills, tendant à dire que les membres du Sénat semblent vouloir cacher le véritable état de leurs dépenses, sont injustes et qu'il sera toujours heureux de fournir les renseignements demandés. Cependant il désire que le mode de procéder soit le même que celui indiqué par M. Gladstone.

L'honorable M. Dickey s'est exprimé dans le même sens ainsi que l'honorable M Scott, chef de l'opposition. Ce dernier a approuvé hautement l'attitude prise par sir Alexander Campbell. "Il m'a toujours semblé—a affirmé M Scott—que l'on avait des préventions contre le Sénat et que l'on était sous l'impression que ses membres voulaient dissimuler autant que possible, la manière dont les dépenses y étaient conduites. Ayant toujours fait partie du comité des contingents, je crois que les comptes sont vérifiées avec autant d'exactitude et de sévérité que ceux de l'autre branche de la législature. Je crois aussi qu'il serait très impoli tique de vouloir cacher les dépenses du Sénat, car elles peuvent certainement soutenir un examen, et nous n'avons aucun intérêt à empêcher le public de connaître tout ce qui a rapport à l'administration de cette chambre."

Après le discours de M. Scott, le débat a été ajourné à lundi afin de permettre aux membres du Sénat de pouvoir étudier à fond l'importante question soulevée par le député de Bothwell au sujet du fonctionnement de cette chambre.

## ECHOS DU JOUR

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille est arrivé hier soir en cette ville ; il est l'hôte de l'honorable M. Langevin.

Les honorables MM. Norquay, Brown et McMicken, membres du gouvernement de Manitoba, sont au Russell House.

La chambre n'a pas siégé hier soir. Aussi un grand nombre de députés ont pu assister à la magnifique soirée musicale et dramatique que l'on a donnée à Rideau Hall.

Un rapport distribué hier, indique la quantité et la valeur des grains importés en entrepôt dans chaque port du Canada, du 15 mars au 30 décembre inclusivement. Le tableau suivant donne les chiffres principaux :

| | Minots. | Valeur. |
|---|---|---|
| Orge | 880 | 1,080 |
| Seigle | 770 | 462 |
| Maïs | 4,426,832 | 2,126,316 |
| Avoine | 139,011 | 37,664 |
| Blé | 7,069,759 | 7,415,523 |

Nous croyons devoir faire connaître l'indult *ad decennium*, en date du 26 janvier 1879, par lequel N. S. P. le pape Léon XIII a jugé à propos de régler, l'abstinence et l'usage de la viande pendant le carême dans ce diocèse.

Suivant la teneur de cet indulte, on doit pendant ce temps, faire maigre : 1o tous les mercredis et tous les vendredis ; 2o le samedi des Quatre-Temps et le Samedi-Saint. Le même indult permet l'usage de la viande tous les dimanches du carême, ainsi que les lundis, mardis, jeudis et même les samedis, exceptés les samedis plus haut mentionnés ; mais dans ces derniers jours, ceux qui sont tenus au jeûne ne peuvent manger de la viande qu'à un seul repas. Durant le carême, aux jours où le gras est permis, il est défendu de faire usage de poisson et de viande au même repas.

## CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siége à trois heures.

Après les affaires de routine,

M. Langevin présente le second rapport du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. White (Renfrew) présente un bill pour constituer la compagnie du chemin de fer de Pontiac et de la jonction du Pacifique.

M. McCarthy présente un bill devant avoir pour effet d'accorder des pouvoirs plus étendus à la compagnie du cable direct des Etats-Unis.

En réponse à M. Rochester,

Sir Leonard Tilley dit que le gouvernement avait obtenu de la compagnie de garantie du Canada, un état indiquant le chiffre du capital souscrit, le nombre et le chiffre des actions, respectivement, le percentage payé, le nombre de polices émises, et le nombre de réclamations non payées sur des polices émises par la compagnie, et le montont des polices que possède le gouvernement comme cautionnements de fonctionnaires publics.

En réponse à M. Casgrain,

Sir Charles Tupper dit que le gouvernement ne se propose pas de faire de la station d'Elgin, dans le comté de l'Islet, une station temporaire.

En réponse à M. Caron, demandant si c'est l'intention du gouvernement d'autoriser un effectif plus considérable de la milice active à prendre part aux exercices militaires cette année, et si la durée de ces exercices annuels sera prolongée plus qu'à l'ordinaire,

M. Masson répond que 20,000 hommes de la milice seront appelés à faire 12 jours d'exercice.

En réponse à M. Caron demandant si le gouvernement se propose de faire la revue de tous les corps de milice qui pourront être réunis à Québec pour célébrer la fête de la Reine, le 24 mai prochain, et de payer à tous ceux d'entre eux qui pourront y prendre part leur solde et leurs frais de déplacement, comme cela a été pratiqué en 1878 et 1879,

M. Masson répond dans l'affirmative.

En réponse à sir Albert Smith,

Sir Charles Tupper dit que le gouvernement ne pouvait pas, dans le cours de la présente session, pourvoir à la construction d'une voie ferrée pour relier la ligne de l'Intercolonial au cap Tourmente, et aussi pour relier le cap Traverse au chemin de fer de l'ile du Prince-Edouard.

La chambre se forme en comité sur le bill amendant de nouveau l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle.

Le bill est rapporté avec amendement.

M. Girouard fait motion pour la seconde lecture du bill concernant les agents de change et l'agiotage.

Un certain nombre de bourses, légalement constituées, font des affaires au Canada, et les membre de ces corporations spéculent beaucoup sur les valeurs. Le résultat de leurs opérations est très nuisible au pays. Il est évident que les cotes fixées par ces courtiers sont généralement fausses Par exemple en 1872, époque d'*inflation*, les directeurs de la banque de Montréal cotaient les actions à 150 et les courtiers à 270. La banque de Toronto était à la même époque, cotée 140 par ses directeurs et 192 par les courtiers ; il en était de même pour la banque des Marchands, la banque Consolidée et la banque d'Ontario.

Le bill se propose de contrôler les actes des courtiers. Il demande que tous les courtiers soient reconnus par la chambre de commerce, qu'ils tiennent un régistre de leurs transactions et qu'ils ne soient intéressés dans aucun contrat. De plus, les courtiers ne pourront pas toucher double commission, et dans une poursuite civile, ils seront tenus de répondre à toutes les questions qui pourront leur être posées.

Le bill est rapporté avec amendements.

Le bill abrogeant la clause 2 de l'acte amendant l'acte de juridiction maritime, 1877 est lu une seconde fois

La chambre s'ajourne à 55.5 hrs.

## PLAISIR ET CHARITÉ

**Au public d'Ottawa.**

I.

On va donner une soirée
Pour les pauvres ; ah ! j'en suis sûr,
Vous viendrez tous, car, cette année,
Pour les pauvres l'hiver est dur.
J'ai déjà pu voir le programme,
Il est, ma foi ! fort attrayant.
Vous viendrez donc, ma bonne dame ;
On fait le bien en s'amusant.

II.

On va donner une soirée :
Musiciens, chanteurs favoris
Seront tous là, troupe animée
Et joyeuse de vos amis.
Dans la pièce, également belle,
On parle " amour " discrètement.
Vous viendrez donc, mademoiselle :
Votre amoureux sera content !

III.

A la plus belle des soirées,
Moi, très-humble, je chanterai.
Les noirs chagrins et les années
M'ont fait triste, hélas ! c'est trop vrai !
Mais, qui sait ? Je pourrais reprendre
Un peu de ma vieille gaîté ?
Mes vieux amis, venez m'entendre,
Ne fût-ce que par charité !

E. BLAIN SAINT-AUBIN.

Ottawa, le 11 mars, 1880.

## LES CANADIENS-FRANÇAIS

(Traduit du *Liverpool Catholic World.*)

Un reporteur américain en quête de nouvelles, s'avisa, il y a quelque temps de faire une excursion au Canada, pour voir quelles gens étaient les Canadiens-français. Comme il les savait catholiques jusqu'à la moëlle, il s'attendait à trouver une population arriérée, primitive, peu éclairée, étrangère aux progrès modernes, en un mot, dépourvue de cet esprit d'initiative et de " go ahead " qui caractérise si éminemment ceux des " yankees " qui ont secoué le joug de l'Eglise. Notre reporteur n'éprouva que du désappointement.

Le Canadien-français est paisible, hospitalier, poli, laborieux et doué d'un esprit d'entreprise très remarquable.

Les instruments aratoires dont se servent les Canadiens ne sont pas les plus perfectionnés qui existent—les " yankees " qui aiment leurs aises sont plus avancés qu'eux sous ce rapport—mais ce sont des hommes vigoureux, que le travail ardu n'effraie point.

Avant tout c'est un peuple religieux.

Chez eux vous voyez partout des croix. Ils prient Dieu et le remercient constamment de ses dons.

Quoique les familles soient bien plus nombreuses que nos familles, en Europe, tous les enfants reçoivent une éducation pratique.

Ces enfants, en outre, sont d'un respect et d'une piété filiale que l'on rencontre rarement dans les pays protestants et que l'on ne trouve qu'à l'état de phénomène aux Etats-Unis.

En somme, les Normands du Canada valent mieux que leurs cousins demeurés en deçà de l'Atlantique. La cause de ceci est qu'à l'époque où la Normandie envoyait ses enfants en Amérique, il y avait encore de la religion en France. Ces émigrés qui comptent aujourd'hui au-delà d'un million d'âmes, ont conservé leur religion catholique comme un précieux patrimoine, tandis que leurs frères de Normandie ont en partie répudié la leur comme incompatible avec le progrès moderne.

Nous n'hésitons pas à dire que les Canadiens français ont choisi la meilleure part.

## COMMUNICATION

**L'émigration au Manitoba.**

*M. le Rédacteur.*

Considérant votre journal comme un des nombaeux amis du mouvement d'émigration vers le Manitoba, je viens vous demander une place dans vos colonnes pour faire à vos lecteurs quelques remarques sur la colonisation et donner encore des renseignements à ceux qui se disposent à aller, dans quelques jours, grossir notre petite population canadienne-française dans le grand Nord-Ouest.

Je commencerai par les renseignements qui regardent le voyage et le transport.

Il y a quelques jours, je publiais une adrese à mes compatriotes de la province de Québec, les invitant à venir prendre leur part dans nos belles terres, et je m'attachais à donner les renseignements que je croyais nécessaires. Mais certaines fautes d'impression et des règlements postérieurs concernant les tarifs des chemins de fer, m'obligent aujourd'hui à revenir sur quelques points.

Je crois devoir publier ces lignes pour répondre, par le moyen des journaux, aux nombreuses questions qui me sont adressées.

1o Qu'il soit bien compris qu'un émigrant qui arrive à Manitoba a le droit, pourvu qu'il ait atteint 18 ans, de prendre comme *homestead* un quart de section, c'est à dire 160 arpents de terre pour dix piastres, (je dis $10 pour les 160 arpents, et non $10 l'arpent, comme il a été imprimé ce qui serait ridicule), pourvu que la terre ne soit pas déjà légalement occupée, ou qu'elle ne soit pas réservée par le gouvernement, ce dont il est bon de s'assurer avant tout.

2o Comme les chevaux sont beaucoup plus chers à Manitoba qu'ici, il y a un certain nombre d'émigrants qui voudraient emmener avec eux un ou deux bons chevaux. Nous conseillons à ces colons de s'entendre entre eux afin de pouvoir retenir un *char* où ils pourront loger au moins 16 chevaux. Le prix d'un char est de $240, ce qui fait $15 pour le prix du passage d'un cheval. Si vous voulez retenir spécialement le passage d'un cheval seul, cela coûtera $52.60. Le prix du transport diminuera, il est vrai, en proportion du nombre de chevaux que vous emmènerez, mais il vaut beaucoup mieux louer un char, d'autant plus qu'on peut le remplir avec du bagage, si on n'a pas assez de chevaux pour l'occuper. Un des passagers est employé comme gardien de ce char, et il a son passage gratis.

3o Comme on l'a déjà dit, le passage de Montréal au Manitoba est de $20 pour tout adulte au dessus de 12 ans, avec le droit en sus au transport de 150 livres.

Les enfants au dessous de 5 ans ne payent pas. Ceux qui sont entre 5 et 12 ans paient moitié prix, c'est-à dire $14.50 avec 75 livres de bagages gratis.

Pour ce qui est du bagage *extra*, on paiera $4.35 par cent livres, si on le met à bord du train des passagers, mais si on expédie ce bagage par le train du fret, ce qui est un peu plus lent, on ne paiera que $2.63 par cent livres.

4o Les émigrants qui s'entendront entre eux pour partir le même jour et par le même train, auront l'avantage d'avoir un ou des chars spéciaux pour eux, pourvu qu'ils ne soient pas moins de 50 pour un char

De nouveau nous rappelons à nos émigrants qu'il y aura un départ pour Manitoba, organisé par l'agent des Etats-Unis, M. Charles Lalime, qui viendra à Montréal avec son détachement, le 13 avril au matin, pour repartir le même jour à 10 hrs a. m., avec les émigrants de la province de Québec qui voudront se joindre à leurs frères. De plus, il y aura un autre départ, le 30 mars courant, le soir, de Montréal aussi, pour ceux qui sont déjà prêts à partir. Ce détachement sera conduit par deux braves citoyens de Saint-Lin, qui ont visité Manitoba. Aujourd'hui, avec leurs nombreuses familles, ils retournent s'établir dans ce pays, qu'ils ne cessent de vanter à cause des avantages qu'il offre à l'agriculteur laborieux et intelligent.

M. le rédacteur, permettez-moi de profiter de cette occasion, pour dire encore une fois à nos concitoyens des villes et de la campagne qui prétendent aller faire fortune aux Etats Unis, qu'ils se trompent grandement et qu'ils font une grande faute en agissant ainsi, tandis qu'avec des minimes moyens pécuniaires ils pourraient, dans le Nord Ouest, se créer un avenir bien plus heureux que celui qui les attend sur la terre étrangère. Avec du travail, de la bonne volonté et de la persévérance, en peu d'années ils auront établi leurs enfants autour d'eux.

Je regrette de dire que sur toutes nos lignes de chemins de fer de la province de Québec, il y a des agents voyageurs Canadiens français, envoyés par des sociétés américaines, et qu'ils s'efforcent de recruter des ouvriers pour le service de leurs maîtres. Que des étrangers essayent ainsi de gagner leur vie, cela s'explique encore, mais que les Canadiens-français se livrent à un pareil métier, je ne puis le comprendre.

A. LACOMBE, O. M. I.

—Les nombreux amis de M. Marshall Wood apprendront avec regret que la maladie dont il est atteint depuis longtemps, ne lui permet pas de repartir immédiatement pour l'Angleterre. Il demeurera encore un mois à Ottawa.


## DERNIERES REDUCTIONS

On accordera tout la semaine sur les fourrures les réductions suivantes. Toutes les fourrures restant en magasin samedi, seront empaquetées jusqu'à la saison prochaine.

| | |
|---|---|
| Loup-marin | 12½ pour cent |
| Mouton de perse | 15 " |
| Martre | 15 " |
| Loutre | 15 " |
| Castor | 15 " |
| Astrakan | 15 " |
| Robes | 20 " |

**R. J. DEVLIN**

TOUS LES JOURS

**GRANDE VENTE!**

DE

**MARCHANDISES**

**Nouvelles et de Goût**

CHEZ

**O'DOHERTY et Cie.,**

*110 RUE SPARKS*

*En face de MM. Bates et Cie., épiciers.*

*L'EDITION ROYALE*

DES

**CHANSONS DE LA FRANCE**

(Paroles françaises et anglaises)

ACCOMPAGNEMENT POUR PIANO

Très bien relié en drap bleu et or.—Prix $1.50 en brochure, prix $1.00.

SOMMAIRE :

Où voulez-vous aller — L'ange-gardien — Quand tu chantes—La première feuille—L'étranger—Cantique de Noël—Sérénade—Chanson de Fortunio—O Richard ! O mon Roi !—La valse des adieux — Le pont des soupirs—Rendez-moi ma patrie—La madone—Le lac—Adieu, belle France—Les hirondelles—Une fleur pour réponse—Le Toréador—Le soleil de ma Bretagne—Ta voix—La fauvette du canton— Non, monseigneur—Oui, monseigneur—Si vous me regrettez—Les cheveux blonds—Si loin !—Le départ du marinier—Mon âme à Dieu, mon cœur à toi—Espère—David chantant devant Saül—Bonheur caché—La réponse du bon Dieu—Ave Maria—Le carillon du verre — L'avril est là—Brunette—Le petit mousse noir—La bénédiction d'un père—La bouquetière des fiancés—Huit ans — Les fleurs animées — Quand de la nuit—Veux-tu mon nom ? —La jardinière du roi—Laissez-moi l'aimer—Je suis Lazzarone—Medjé—Mourir pour la patrie—La parisienne—Le chant du départ—Toujours seul ! ou le " Masque de fer " — La fête du ciel—Pauvre fleur ! pauvre femme !—Le départ des hirondelles—Sisea l'Albanaise—Sous l'ormeau—La Marseillaise—La Zingara—Partant pour la Syrie—Pierre l'hermite.

A vendre seulement par

R. MORGAN,
28, rue de la Fabrique.
Agent de gros pour l'Editeur.

Québec, 20 janvier 1880.

NOUVEAUX

**CHAPEAUX!**

**10 CAISSES DE CHAPEAUX**

**Anglais,**

**Français**

ET

**Anglais**

Venant d'être reçus

CHEZ

**H. L. COTE,**

**128 Rue Rideau**

**HOTEL MONTREAL**

TENU PAR

**MICH. COAILLIER alias NAVION**

COIN DES RUES

***Wellington et Bridge, Hull***

Brandies et cigares de premier choix, et table de première classe Chevaux et voitures de toutes sortes à volonté.

Les personnes qui visitent Hull en touristes ou pour affaires, feront bien de descendre à cet hôtel, où elles trouveront tout le confort désirable.

19 février 1880.

**SERVICE A THÉ**

EN

**PORCELAINE,**

(44 morceaux)

**$5.00**

**C. S. Shaw & Cie**

IMPORTATEURS

**63 rue Sparks**

**100**

**Canaris Chanteurs**

CHEZ

**ESMONDES**

**DIFFERENTES NOUVEAUTÉS**

*Viennent d'arriver*

AU MAGASIN DE

**STITT ET CIE**

Fichus de dentelle,
Mouchoirs de poche de dentelle,
Cravates de dentelle,
Fichus de soie.

**Dentelles,**

chez STITT et Cie

Point de Vénise,
Vieux Point de Languedoc,
Point d'Argentille,
Dentelle de Honiton,
Dentelle Maltaise.

**Gants de kid**

Gants de kid, nuances lumière,
2, 4, 6 et 8 boutons, meilleure qualitée

**Bas de soie**

Bas de soie pâle, lavande, crême, cardinal, aussi en noir.

**Mousseline d'Inde**

Mousseline d'Inde, nuances lumière

**Soie Brocatelle**

En crême, bleu pâle, rose, blanc, etc.

**Marchandises Nouvelles**

Nouvelles Grenadines,
Nouveau cachemire,
Nouvelle frange de soie,
Nouvelles broderies.

**VENANT D'ETRE OUVERT**

**STITT ET Cie**

**53 et 55 Rue Sparks,**

**L'OPINION PUBLIQUE**

La collection complète de l'*Opinion Publique*, non reliée, est en vente à ce bureau.

Prix.....$30.00

**Nouvel Atelier**

**Photographique**

**140 Rue Sparks,**

(autrefois JARVIS)

**12 PHOTOGRAPHIES pour $1**

**DORION et DELORME**

***Propriétaires***

Ottawa, 3 déc., 1879.

**EDUCATION**

**CLASSE PRIVEE DU JOUR ET DU SOIR**

***Pour les Jeunes Gens***

La tenue des Livres, l'Arithmétique, la Calligraphie, la correspondance Commerciale et la Grammaire sont enseignées en Anglais et en Français par un professeur compétant.

Le Latin et le Piano sont extra.

On recevra un certain nombre de pensionnaires.

Pour plus d'informations, s'adresser au professeur, à sa résidence, No. 19 rue Murray

**J.-B. LEFEBVRE, Professeur**